

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

# Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

## Déclaration du groupe de la Coopération

Être autonome sur les plans financier et psychique, avoir acquis un capital social et affectif, être en capacité de nouer des liens : telles sont les facultés que tout adulte se doit de posséder pour s'intégrer dans la société et dans le monde professionnel. Cela s'acquiert : mais même dans la France de 2018, on peut naître dans un contexte familial, économique et social très difficile, où les handicaps et les ruptures de parcours se cumulent dès le départ. L'État doit alors suppléer aux défaillances parentales.

L'avis traite de deux sujets. Premièrement, celui du parcours des enfants et des jeunes en situation de fragilité extrême : dans ce cas précis, le groupe de la coopération souhaiterait insister sur l'accompagnement et l'information des parents avant la naissance, pour prévenir ce type de situation et ce, bien en amont. Par ailleurs, au niveau de la gouvernance institutionnelle, il convient de remédier aux inégalités de traitement qui ont été constatées entre les départements, au besoin par un cahier des charges commun et par un fonds de péréquation national.

Ensuite, l'avis traite la question des jeunes majeurs sortant des dispositifs de protection de l'enfance. Selon l'Observatoire national de l'action sociale, la protection de l'enfance a représenté une dépense de 7,37 milliards d'euros en 2017 pour les départements. Il s'agit d'un investissement conséquent, c'est pourquoi il est aberrant qu'à 18 ans tout s'arrête ou presque, ce qui ruine des années d'efforts pour les professionnels, les institutions et les collectivités engagées, avec des conséquences très importantes pour les jeunes. Il s'agit donc bien de revoir notre regard sur ces dépenses et de les envisager désormais plus globalement comme des investissements d'avenir, permettant de lutter à long terme contre la marginalisation.

La section a débattu de deux scénarios d'évolution de l'aide aux jeunes majeurs : celui d'une garantie universelle de ressources pour tout jeune quel qu'il soit, ou bien celui d'une prise en charge spécifique des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance jusqu'à la fin des études ou jusqu'au premier emploi. Compte tenu de l'urgence à limiter le gâchis économique et social une fois la majorité atteinte, il nous semble que l'extension de la garantie jeune majeur pourrait être une solution acceptable.

Enfin et en ce qui concerne l'insertion professionnelle de ces jeunes, le groupe de la coopération est favorable à ce que les entreprises s'engagent sur la durée dans le cadre de leur politique de responsabilité sociétale, pour un véritable tutorat, avec des visées qualitatives plutôt que quantitatives.

Les travaux sur ce sujet ont été menés avec humanité, que l'on retrouve à travers des témoignages intégrés dans l'avis, et à laquelle le groupe de la coopération est sensible.

Le groupe de la coopération a voté l'avis.